

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND GUÉRET
Extrait
du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre, à dix-sept heures, se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence et la convocation de Monsieur Eric CORREIA, Président, au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Convocation envoyée le : 13 décembre 2024

Etaient présents : M. Eric CORREIA, M. Eric BODEAU, M. François BARNAUD, M. Pierre AUGER, Mme Annie ZAPATA, Mme Armelle MARTIN, M. Jacques VELGHE, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Alex AUCOUTURIER, M. Alain CLEDERE, M. Philippe PONSARD, M. Bernard LEFEVRE, M. Thierry DUBOSCLARD, M. François VALLES, M. Guy ROUCHON, Mme Josiane GUERRIER suppléante de Mme Viviane DUPEUX, Mme Lucette CHENIER, M. Christophe LAVAUD, M. Michel PASTY, M. Thierry BAILLIET, Mme Olivia BOULANGER, Mme Sylvie BOURDIER, M. Jean-Baptiste CONTARIN, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Mary-Line GEOFFRE, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, Mme Claire MORRY, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, Mme Véronique VADIC, M. Guillaume VIENNOIS, M. Jean-Luc MÉCHIN, M. Michel SAUVAGE, Mme Michèle ELIE, M. Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Philippe BAYOL, Mme Patricia GODARD

Etaient excusés et avaient donné pouvoir de vote : M. Patrick ROUGEOT à M. Thierry DUBOSCLARD, M. Jean-Paul BRIGNOLI à M. Philippe PONSARD, Mme Marie-France DALOT à Mme Armelle MARTIN, M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER, M. Benoit LASCoux à M. Eric CORREIA, M. Jean-Pierre LECRIVAIN à M. Guy ROUCHON, Mme Corinne COMMERGNAT à M. François BARNAUD, M. Xavier BIDAN à M. Michel PASTY, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI à M. Pierre AUGER

Etaient excusées : Mme Mireille FAYARD, Mme Ludivine CHATENET, Mme Célia BOIRON

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 43

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 9

Nombre de membres excusés : 3

Nombre de membres absents : /

Nombre de membres ne participant pas au vote : /

Nombre de membres votants : 52

Quorum : 28 (atteint)

Secrétaire de séance : M. Philippe PONSARD

ACCORD DE TERRITOIRE CREUSE AVAL 2025 – 2030 : PROGRAMME D'ACTIONS

Rapporteur : M. Jacques VELGHE

La Communauté d'Agglomération s'engage depuis de nombreuses années en faveur de la reconquête de la qualité écologique des cours d'eau et réalise les travaux de restauration et d'aménagement de la Creuse et de ses affluents sur son territoire.

Ainsi, lors du Conseil Communautaire du 27 juin 2024, le programme d'actions de la collectivité a été validé pour le nouvel Accord de Territoire (AT) Creuse aval 2025-2030 (qui remplace les Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques). Toutefois, le 11^{ème} Programme de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne arrivant à son terme fin 2024, les modalités du nouveau Programme n'étaient pas définies à cette période.

Les lignes directrices du 12^{ème} Programme de l'Agence de l'Eau sont maintenant fixées et il est nécessaire de modifier et de réactualiser les programmes d'actions du futur Accord de Territoire Creuse aval. Ces programmes d'actions ont été validés en Comité de Pilotage du 6 novembre dernier.

Le budget global du futur AT a été diminué et est maintenant de 893 295,00 € TTC sur 6 ans pour l'ensemble des actions (hors animation) de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret (études, communication, coordination, suivi et travaux). La majorité des actions de ce programme devrait obtenir une aide à hauteur de 70 à 80% par les financeurs publics que sont l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB), le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine et le Conseil Départemental de la Creuse (CD23).

Le plan de financement est donc le suivant (hors poste d'animation), sous réserve des financements :

Année	Coût total (TTC)	AELB	Région	CD23	Part restante Agglo
2025	65 220 €	35 728 €	9 720 €	3 004 €	16 768 €
2026	163 868 €	83 538 €	28 524 €	13 983 €	37 824 €
2027	191 935 €	97 637 €	34 005 €	16 724 €	43 569 €
2028	178 940 €	90 741 €	32 679 €	16 061 €	39 458 €
2029	157 757 €	80 690 €	27 684 €	13 563 €	35 819 €
2030	135 575 €	69 676 €	22 294 €	10 869 €	32 736 €
TOTAL (TTC)	893 295 €	458 010 €	154 906 €	74 204 €	206 174 €

Il faut préciser que l'Accord de Territoire est signé pour une durée de 3 ans (2025-2027) et est reconductible une fois (2028-2030).

À ce titre, une demande de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) va également être déposée à la Direction Départementale des Territoires de la Creuse, afin d'être autorisé à intervenir sur les propriétés privées riveraines des cours d'eau. Cette DIG est commune à plusieurs maîtres d'ouvrage et le dossier est porté par la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest, coordonnatrice du nouveau contrat. Les modalités de mise en œuvre de cette DIG vous seront également présentées pour approbation dans une seconde délibération.

Les imputations budgétaires sont les suivantes pour la première année de l'Accord de Territoire :

CREDITS BUDGETAIRES A AFFECTER A L'OPERATION					
	Budget	Année	Programme	Opération	
	GEMAPI	2025			
Section	Chapitre	Compte	Code gestionnaire	Code service	Montant
Fonctionnement	011	615232 617	0710	8311	55 220,00 € TTC 10 000,00 € TTC

Vu l'avis favorable du Conseil Communautaire du 27 juin 2024,

Vu le Code de l'Environnement et notamment son article L.211-7 1 Bis qui définit la compétence GEMAPI,

Afin de mettre en œuvre les actions prévues par la Communauté d'Agglomération, telles qu'intégrées dans le dossier définitif de l'AT Creuse aval,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- De valider la participation de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret à l'Accord de Territoire et son nouveau programme pluriannuel dans le cadre de cet accord,
- De valider le plan de financement,
- De valider le démarrage des actions en 2025 dans le cadre de l'AT.
- D'autoriser M. le Président à solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine et le Conseil Départemental de la Creuse dans le cadre de la mise en œuvre de l'AT,
- D'autoriser M. le Président à signer tous les documents relatifs à la présente délibération et notamment ceux nécessaires à la mise en œuvre de l'AT.

Fait et délibéré les jours, mois et an tel que dessus
Et ont signé les membres présents
Pour Extrait Conforme

Le Président

Eric CORREIA



Le secrétaire de séance

Philippe PONSARD